

# Prise de position

## Votation populaire du 22 septembre 2024

Nom de la prise de position :

VOTATION FÉDÉRALE		OUI	NON	Sans réponse
<b>1</b>	Acceptez-vous l'initiative populaire du 8 septembre 2020 «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)» (FF 2024 28)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Acceptez-vous la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle) (FF 2023 785)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOTATION CANTONALE		OUI	NON	Sans réponse
<b>1</b>	Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Pour une imposition allégée de l'outil de travail des entrepreneuses et entrepreneurs actionnaires) (D 3 08 – 13345), du 26 janvier 2024?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (Formation des enseignants du primaire en 3 ans) (C 1 10 – 11926), du 2 février 2024?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature mandataire :

## Prise de position

### Votation populaire du 22 septembre 2024

#### Formulaire de signature

Ce formulaire doit être remis aux partis, associations ou groupements car il doit faire partie du dossier « Prise de position » déposé en une seule fois au service des votations et élections au plus tard le lundi 22 juillet 2024 à midi.

Nom de la prise de position

Nom, Prénom	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Adresse <u>privée</u>	
NPA/Localité	
Tél. (facultatif)	
Signature	

**MANDATAIRE** : Les signataires de chaque prise de position désignent parmi eux une personne mandataire et sa remplaçante, chargées des relations avec les autorités.

**NOTA** : Une électrice ou un électeur ne peut signer qu'une liste de prise de position et ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste. Toute liste de prise de position qui, après vérification, ne comportera pas le nombre de signatures valables requis par la loi, sera refusée.